NATIONS UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.2/46/L.25/Rev.1/Corr.1
29 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 77 i) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
ESPRIT D'ENTREPRISE

Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Mongolie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Singapour, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay et Yougoslavie : projet de résolution révisé

Esprit d'entreprise

Rectificatif

La liste des auteurs du projet de résolution doit se lire telle qu'elle figure ci-dessus.

91-46354 1911z (F)